

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 4 novembre 2019 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Bruno CAVOY, Patrick BONDEUX, Jean-Claude DANET, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Monsieur Thierry ARLETTAZ à Monsieur Patrick BONDEUX

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Par ailleurs, il donne lecture d'une lettre de remerciements adressée à la municipalité par une habitante de Beaulieu/Loire ayant des attaches fortes avec la commune, qui était invitée à l'inauguration des travaux d'aménagement du Quai de Loire, mais qui n'a pu être présente.

Il signale également que la fréquentation du cinéma itinérant est en augmentation en 2019. L'objectif fixé en début d'année devrait être dépassé.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre a attribué à la collectivité 1975 € d'aide pour le financement du camp d'été organisé à la Bourboule cet été dans le cadre de l'ALSH extra-scolaire, et 6581 € d'aide pour les travaux de réhabilitation de deux salles de la salle polyvalente, occupées par le Relais Parents Assistant(e)s Maternelles et par l'ALSH extra-scolaire.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants à l'inauguration des travaux d'aménagement au quai de Loire et liaison piétonne avec le Cher.

Enfin, la fête d'Halloween organisée le dimanche 27 octobre à la salle polyvalente a rencontré un franc succès. De nombreux enfants y ont participé. Monsieur le Maire remercie particulièrement Madame Virginie DELAHAYE et Madame Alison PETIT pour l'organisation de cette manifestation, ainsi que l'ensemble des bénévoles présents.

Questions à l'ordre du jour

1- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – REMPLACEMENTS MOMENTANES D'AGENTS TITULAIRES

Afin d'anticiper le remplacement éventuel et momentané de titulaires en congés de maladie, de maternité ou autres, et de satisfaire les besoins occasionnels ou saisonniers dans le cadre de l'activité de certains services, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2020, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

2- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin d'anticiper les besoins en personnel en cas d'accroissement d'activité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2020, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

3- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Enfin, pour anticiper des besoins saisonniers, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2020, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

4- PRIMES DE FIN D'ANNEE 2019 POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT

Par délibération du 5 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le dispositif de prime de fin d'année, en vigueur les années passées. Ainsi, une prime de 150 € était attribuée aux agents contractuels de droit public positionnés sur un emploi non permanent et aux agents contractuels de droit privé. Cette prime était proratisée selon le temps de travail et sous réserve d'une présence ininterrompue dans la collectivité du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Aussi, sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil décide de reconduire le dispositif d'une prime de 150 € pour 12 mois de présence dans la collectivité, en conditionnant son octroi à une présence ininterrompue de six mois dans la collectivité de l'agent toujours en contrat au 31 décembre 2019. Le montant de la prime sera proratisé au nombre de mois réalisés dans la collectivité.

5- NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL – BONS CADEAUX

Comme les années passées et sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un bon cadeau, souscrit auprès de LA POSTE, de 30€ aux enfants (jusqu'à 16 ans) du personnel communal pour Noël.

6- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE – « LA MONTAGNE » CHEMIN DES CHAILLOUX

Des travaux de renforcement du réseau basse tension sont en cours Chemin des Chailloux. Ce type d'opération est l'occasion de procéder, en collaboration avec le SIEEEN et ORANGE, à l'enfouissement du réseau d'éclairage public et des lignes téléphoniques aériennes. Pour ce faire, une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération est

proposée par ORANGE. La participation financière de la communale est de 483,12 € Net, correspondant aux prestations de câblage assurées par la société ORANGE. S'agissant également d'une dissimulation de réseau, avec au minimum un appui commun entre le SIEEEN et ORANGE, la commune percevra une contribution d'ORANGE de 739,38 € pour les frais de matériel de génie civil. Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7- ADHESION AU SERVICE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Une démarche expérimentale de mutualisation de la médecine de prévention interministérielle et inter-fonctions publiques a été initiée dans plusieurs régions, sous l'impulsion de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Le Préfet de la région Bourgogne- Franche-Comté a proposé la candidature de la Nièvre, qui a été acceptée.

Aussi, une convention est soumise aux administrations signataires pour régler les modalités juridiques et financières de ce service mutualisé de Santé Sécurité au Travail (SST). Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre (CDG 58) figure au nombre de ces signataires et une délibération de ses membres est nécessaire pour adhérer audit service.

L'adhésion actuelle de la commune au service de médecine préventive du CDG 58 sera caduque au 1^{er} janvier prochain. Or l'adhésion à un service de médecine de prévention est obligatoire pour les communes. Les conditions tarifaires d'adhésion au nouveau service pour les communes est un coût par an et par agent de 93,58 €, coût qui se substitue à la contribution actuelle de 0,50 % de la masse salariale. Monsieur le Maire indique que le coût de ce service ne sera pas supérieur à celui actuellement supporté par la collectivité. La durée de la convention est de 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2019. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de Santé et de Sécurité au Travail Inter fonctions publiques de la Nièvre, dans les conditions décrites au projet de convention.

8- ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG – PARTICIPATION A L'APPEL A CANDIDATURE 2019 DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Loire Nivernais lance un appel à candidature « Etude revitalisation centre-bourg » permettant à la commune d'être aidée financièrement pour la réalisation d'une étude avec mise en œuvre opérationnelle portant sur la redynamisation de son territoire et sur son attractivité. Neuvy a été identifiée par le PETR comme un pôle de proximité. Pour ce faire, la commune consultera des bureaux d'études pour cette mission. Les résultats de l'étude viendront en appui aux futures contractualisations réalisées avec l'Etat, la région, le département, (...) pour le financement des projets portés par la collectivité, dans le cadre de la démarche de revitalisation du centre-bourg. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre à cet appel à candidature en déposant un dossier, désigne les membres de l'actuelle commission communale des Travaux au Comité de Pilotage, ainsi que le responsable des services techniques et la secrétaire générale.

9- INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT ET LE NETTOYAGE DE DEJECTIONS OU DEPOTS ILLICITES DE TOUTE MATIERE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les services techniques de la collectivité procèdent trop fréquemment à l'enlèvement de déjections canines sur le domaine public communal. Il existe un arrêté municipal punissant d'une amende de 38 € le non-respect de cette réglementation par les propriétaires de chiens peu scrupuleux. Seulement son application est difficile, la transmission au ministère public d'un procès-verbal constatant l'infraction est rarement suivie d'effet. Aussi, à l'instar de la délibération que le Conseil Municipal a prise le 4 février dernier concernant l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages de déchets, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer une redevance de 75 € pour la participation aux frais d'enlèvement et de nettoyage de toute déjection ou dépôt illicite de toute matière sur le domaine public.

10- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2018 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE (S.I.A.E.P.)

Le S.I.A.E.P. de la région de Cosne-sur-Loire, dont dépend la commune de Neuvy, adresse son rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) de distribution d'eau potable pour 2018. Ce rapport, notamment destiné à informer les usagers du service, est présenté aux membres du Conseil Municipal qui, à l'unanimité, en prend acte.

11- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Les travaux de reprise de concessions funéraires habituellement réglés en fonctionnement doivent être réglés en investissement pour permettre leur éligibilité au Fond de compensation de la TVA (FCTVA). Par ailleurs, suite à l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés Route de la Villeneuve d'une part, et d'autre part, suite à l'étude réalisée par la maîtrise d'œuvre sur le projet de travaux d'assainissement prioritaires et à l'attribution d'une subvention pour ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux ajustements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/61521– Terrains	-2 600,00 €			
C/615231- Entretien et réparations de voirie	-4 400,00 €			
023 – Virement à la section d'investissement	+7 000,00 €			
021- Virement de la section de fonctionnement				+ 7 000,00 €
C/2116-305 - Cimetière			+7 000,00 €	
C/1321- 321- Route de la Villeneuve				+ 80 000,00 €
C/2315-321 – Route de la Villeneuve			+80 000,00 €	
C/1312 – Subvention d'investissement de la région sur actifs amortissables			+ 5 422,26 €	
C/1322 – Subvention d'investissement de la				+ 5 422,26 €

région sur actifs non amortissables				
C/1318 – Subvention d'investissement autre sur actif amortissable			+ 20 000,00 €	
C/1328 – Subvention d'investissement autre sur actif non amortissable				+ 20 000,00 €
C/21531- Réduction d'adduction d'eau				+1 041,13 €
C/21318- Autres bâtiments publics			+1 041,13 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/1313- Subvention Agence de l'Eau				+ 77 000,00 €
C/2315- 36 – Travaux prioritaires d'assainissement			+77 000,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	+ 4 600,00 €			
021 – Virement de la section de fonctionnement				+ 4 600,00 €

Monsieur le Maire indique qu'aucune mention n'a été portée au cahier de doléances depuis le dernier Conseil.

Il informe également l'assemblée des prochaines manifestations fixées au mois de novembre :

- Le 8 novembre à 14 heures, le sentier pédagogique « A la croisée des Chemins » sera inauguré ;
- La cérémonie de commémoration du 11 novembre se tiendra à 11h au monument aux Morts ;
- Le 23 novembre à 11h, accueil des nouveaux arrivants en mairie ;
- Le 30 novembre, dans l'après-midi, Madame Martine CARILLON-COUVREUR et Monsieur Georges LABARRE viendront dédicacer en mairie leur ouvrage « Nationale 7, une invitation au voyage dans la Nièvre ».

Monsieur le Maire donne la parole au public. Un administré fait mention du dysfonctionnement d'un candélabre. Tout dysfonctionnement doit être signalé à l'accueil de la mairie. Cet administré s'interroge sur le présence d'objets de valeur dans l'église Saint Laurent. Tous les objets de valeur ont été retirés de l'édifice et sont en sécurité. Par ailleurs, dans la continuité de la question à l'ordre du jour sur la redevance pour les déjections et dépôts illicites, cet administré indique qu'un agriculteur ne procède jamais au ramassage des déjections de ses chevaux, ce qui salit fortement les voies de son hameau.

Un administré s'interroge sur le peu de publicité réalisée autour du changement de nom de la communauté de communes, désormais identifiée comme « Communauté de Communes Cœur de Loire ». Cette information a largement été relayée dans la presse. Les élus regrettent que ce changement intervienne si rapidement après le dernier changement de nom, obligeant une modification de tous les supports de communication de la Communauté de Communes, ce qui représente un coût.

Madame SOLLOGOUB donne à la municipalité de la documentation sur un colloque relatif à la Biodiversité organisé au Sénat.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que le Marché de Noël se tiendra cette année le dimanche 1^{er} décembre, à la salle polyvalente. Le Téléthon sera également organisé à cette occasion, comme tous les ans. Un marionnettiste déambulera toute la journée dans la salle, et il donnera un spectacle à 17h. Une portraitiste sera présente. Des ballades en âne seront proposées. Enfin, des ateliers « confection », « maquillage », et « lettres au Père Noël », seront également proposés aux enfants. De nombreuses associations seront présentes.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h05.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

